



Compte-rendu CCE du 1er juin 2016

Paru le, 21 juin 2016

Pour rappel, ce CCE avait pour ordre du jour un seul et unique point : *Information en vue d'une consultation sur les principes directeurs portés par la note : « Une organisation simplifiée pour un service personnalisé de proximité ».*

Dès l'ouverture de la séance, le Directeur Général insiste sur le fait qu'à ses yeux, ce texte n'a pas de conséquences immédiates sur l'organisation (sa mise en œuvre se faisant d'ici 2018). Il avance que ce document représente des « principes généraux » avec une dimension stratégique qui justifie qu'il soit examiné en Conseil d'Administration de Pôle Emploi (vote le 20 juillet) et en CCE vote prévu lors des séances du 28 et 29 juin. De plus, il aborde la question organisationnelle très largement et insiste sur la nécessaire évolution des métiers en cohérence avec une plus grande personnalisation du service rendu aux usagers. Il ajoute que ce document est cohérent avec la volonté de déconcentration, tout en étant moins normé que ne pouvait l'être le référentiel REPERES (qui est abrogé).

Enfin, dans ses propos liminaires, le DG insiste sur le fait que ce document n'est pas une mise en cause de la fusion : c'est même le contraire ! Il y a même maintenant un socle d'activités.

4 grands principes directeurs :

- Personnalisation du service
- Rôle central des agences de proximité
- Spécialisation des conseillers
- Transformation digitale

Ce document prévoit aussi le renforcement du rôle des Directions Territoriales en appui des agences.

Il s'inscrit dans le temps, avec une mise en œuvre jusqu'en 2017; Celle-ci s'appuiera sur des études et des expérimentations.

La Direction Générale confirme sa volonté d'accentuer la spécialisation, « gage de maîtrise de la complexité ». La poly-compétence n'est plus possible ; pour Jean Bassères, cette décision est bonne : il en veut pour preuve le succès de la mise en place des équipes dédiées à la relation entreprise (augmentation du taux de satisfaction) ; il en va de même pour les équipes Contrôle de recherche d'emploi.

Sur la question des GDD, la logique appliquée est identique : volonté de la DG de renforcer la pro activité et de faire un suivi des DAL de A à Z.

**La CFE-CGC Métiers de l'Emploi !
Osez l'action responsable !**



Compte-rendu CCE du 1er juin 2016

Paru le, 21 juin 2016

Ce document réaffirme l'existence d'un socle commun de compétences (accueil et grandes règles générales de l'indemnisation).

Le document insiste sur la nécessaire poursuite de l'investissement dans le digital, appréhendé comme moyen pour personnaliser également le service. Le digital **vision DG**, permet également de « gagner du temps et donc de dégager du temps opérationnel pour plus de suivi auprès de ceux qui en ont le plus besoin ».

Spécialisation et proximité au sein des agences sont au cœur de cette stratégie, pour le DG, l'Agence est le lieu de délivrance des services de proximité. L'intégration des psychologues sur le réseau procède de cette même volonté de renforcer la délivrance de tous les services en agence de proximité. Est également affirmée, la volonté de faire travailler en synergie les expertises entre elles (conseillers entreprise et conseillers placement, conseillers placement et psychologues du travail, etc.).

Les interventions de la CFE-CGC en séance:

Pour la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** ce dossier est extrêmement important, il a de nombreuses conséquences sur les métiers, l'organisation, il concerne tout le monde et ne se résume pas en une seule problématique.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** alerte la Direction sur :

- Le **calendrier qui nous semble très contraint**. Nous pensons que le planning que l'on peut entrevoir pour sa mise en œuvre est extrêmement court, tant les changements sont importants, notamment en termes d'évolutions des métiers.
- Le **rôle des managers dans cette mise en œuvre**. Un **accompagnement fort des managers sera nécessaire** pour faire évoluer les organisations et pour le bon déroulement des différents chantiers.
- Les calendriers pas toujours en phase. De plus, nous exprimons une **crainte forte en termes de décalage de phase entre l'évolution des métiers liée à ce document et l'avancée des travaux sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)**. Il existe une vraie attente des collègues sur le sujet, la GPEC pouvant donner plus de perspectives aux agents dans leur parcours professionnel.
- Les moyens et ressources. **Ce plan va devoir s'accompagner de moyens et de ressources supplémentaires et notamment en ce qui concerne la formation**. Les délais étant assez court (2017/2018), Y a t'il une projection faite par la DG à ce jour ?

**La CFE-CGC Métiers de l'Emploi !
Osez l'action responsable !**

- La **question immobilière** va bien évidemment se poser et nous souhaiterions avoir plus d'éléments sur ce qu'elle envisage.
- Enfin pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, **le dialogue social au niveau local est très important**. En effet, si la décentralisation s'accompagne bien de marges de manœuvre réelles, il est nécessaire que dans les régions, les Directeurs Régionaux prennent bien en compte les propositions émanant du dialogue social afin d'adapter ces évolutions aux réalités du terrain.

LA SPECIALISATION

- La spécialisation ne risque t'elle pas de rendre l'organisation en agence plus rigide qu'elle ne l'est et dans certains endroits de poser des **problèmes de ressources en cas d'absences imprévues** ?
- Quelles seront les **marges de manœuvre laissées au niveau local en ce qui concerne l'organisation** et le pilotage des équipes pour faire face à un manque de ressources (pour cause de maladie, etc.) ?
- Concernant les **bi-compétents**, comment le choix va-t-il s'opérer, que se passe t'il si un agent ne veut pas faire de choix ? Quel processus de décision ? Quelle garantie pour un développement de carrière et de parcours professionnel ? Comment valoriser, dans le cadre de cette spécialisation, l'activité des conseillers placement ?
- Demande de précisions sur le dispositif d'animation physique et en ligne, ne va-t-on pas vers un conseiller à dominante « collective »

LES RRA

Il n'y a quasiment rien sur les RRA dans ce dossier alors, qu'ils pourraient être impactés, nous souhaiterions savoir comment ils sont positionnés dans cette organisation simplifiée.

LE DGARH répond que la question sera traitée dans le cadre d'une étude à partir de 2016 pour réaffirmer les rôles de chacun, sans qu'il n'y ait une remise en cause de la fonction RRA. L'idée est d'être en capacité de mieux articuler les rôles des différents référents du réseau.

**La CFE-CGC Métiers de l'Emploi !
Osez l'action responsable !**



Compte-rendu CCE du 1er juin 2016

Paru le, 21 juin 2016

LES A2S

- À aucun moment dans le dossier, il n'est écrit très clairement que les A2S seront supprimées, posons donc en préalable la question du devenir des A2S. Le DG répond très clairement qu'il y aura fermeture des A2S.

Réponse DG : Selon les dossiers et les régions, l'évolution sera plus ou moins rapide.

- À la lecture du dossier nous comprenons, et cela nous est confirmé en séance du CCE, les équipes MRS, CSP restent en équipes, quant aux Psychologues du travail ils seront positionnés en agence avec la garantie d'avoir un bureau fermé et le maintien de temps collectifs de travail pour les psychologues. La DG précise qu'il y aura 1 à 2 Psychologues du travail maximum par agence.
- La CFE-CGC Métiers de l'Emploi pose la question du devenir des ATO.

La DG nous informe qu'ils resteront sur des fonctions administratives, d'appui gestion. Cette question sera également envisagée dans le cadre d'une expérimentation.

- La CFE-CGC Métiers de l'Emploi pose la question du devenir des petites agences rurales car des bruits courent dans certaines régions de tentation de fermeture de sites ruraux à l'occasion de la suppression des A2S.

La DG répond qu'il n'y pas de projet de remise en cause de maillage territorial, le DG affirme qu'il n'y a pas de consignes pour des fermetures d'agences rurales.

- Une problématique apparaît clairement pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi et que pour nous apparemment, c'est le devenir des ELD et plus spécifiquement des directeurs de sites, adjoint ou directeur adjoints qui sont en A2S.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi intervient pour rappeler à la direction que ces collègues ont déjà vécu la fusion et que presque 8 ans après ils vont à nouveau voir pour certains leur poste supprimé. La CFE-CGC Métiers de l'Emploi demande à la Direction qu'un accompagnement individuel soit mis en place localement pour mettre tout en œuvre pour que ces collègues retrouvent une solution avec un poste à l'identique de celui qu'ils occupent actuellement.

La DG nous informe que des postes ont été gelés sur la BDE pour les DAPE et que chaque DAPE d'A2S devra être rencontré par les DR.

**La CFE-CGC Métiers de l'Emploi !
Osez l'action responsable !**



Compte-rendu CCE du 1er juin 2016

Paru le, 21 juin 2016

LA TRANSFORMATION DIGITALE

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** dit « oui mais pas trop vite, pas au détriment des hommes et des femmes de cet établissement et de leur valeur ajoutée et pas sans eux ».

À vouloir aller trop vite, il y a plusieurs risques :

- Mettre un certains nombres de nos collègues en difficultés car pas encore très à l'aise avec le digital, risque de décrochage,
- Méconnaître et ne pas prendre assez en compte les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux,
- Tendre vers une déshumanisation de nos services.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** réaffirme clairement que pour elle, la déshumanisation de nos services n'est pas envisageable et serait inacceptable.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** demande à la direction ce qu'elle envisage pour accompagner nos collègues tout au long de ce virage numérique, car, il y a un besoin d'accompagnement fort des collègues pour limiter les risques de fracture numérique.

Prochaine séance sur le sujet le 28 juin 2016

Retrouvez toutes les questions que nous avons posées à la Direction par écrit sur notre blog www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

**La CFE-CGC Métiers de l'Emploi !
Osez l'action responsable !**